

Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

Affiché le 5 mai 2026.

Le conseil municipal s'est réuni à 18h30 à la Salle du conseil municipal de DORTAN, après convocation du jeudi 2 avril 2026, sous la présidence de M. Lionel CORNATON.

Etaients présents	CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène - COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine - DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie -
Etait excusé	DROUINAUD Philippe (pouvoir à Lionel CORNATON)
Secrétaire de séance	Jérôme VERGNE
Conseillers en exercice : 19	Présents : 18 Votants : 19

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026
2. Constitution des commissions communales
3. Constitution de la Commission d'Appel d'Offre
4. Questions diverses (à poser 48 h à l'avance par mail à « mairie@mairie-dortan.fr » ou par courrier adressé à la Mairie).

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2026

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026. Aucune remarque n'étant soulevée, il est adopté à l'unanimité.

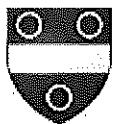
Délibération : oui à l'unanimité

2 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il leur appartient de former des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises lors des séances du conseil municipal. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais le Conseil municipal peut décider à l'unanimité d'y déroger et de voter à main levée.

Il propose de créer les commissions chargées respectivement des thèmes suivants :

- ⇒ Affaires culturelles
- ⇒ Affaires scolaires et périscolaires
- ⇒ Attractivité de la ville
- ⇒ Cérémonies
- ⇒ Citoyenneté
- ⇒ Communication
- ⇒ Ecologie, forêt et développement durable
- ⇒ Entretien de la ville
- ⇒ Finances
- ⇒ Festivités
- ⇒ Jeunesse
- ⇒ Patrimoine
- ⇒ Réhabilitation du quartier de la cité
- ⇒ Sécurité
- ⇒ Souvenir

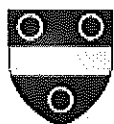


Commune de DORTAN (01590)

- ⇒ Urbanisme
- ⇒ Vie associative et sportive

M. le Maire propose aux membres présents de se positionner dans chaque commission. M. Romain RODIA, Adjoint au Maire, après appel à candidature pour chaque commission, recueille les noms de chacun des candidats, comme suit :

Affaires culturelles	Vice-présidence : Romain RODIA COLLOMB Mariane DALPHIN Marlène JOACHY Jean-Paul MAÎTRE Séverine
Affaires scolaires et périscolaires	Vice-présidence : Séverine MAÎTRE COLLOMB Mariane DEBOVE Alexandra VERGNE Jérôme
Attractivité de la ville	Vice-présidence : Emeline BAPTISTA COLLOMB Mariane CORNATON Lionel DURET Janine JOACHY Jean-Paul RODIA Romain
Cérémonies	Vice-présidence : Romain RODIA CORNATON Lionel JOACHY Jean-Paul LAMBERT Yves MAÎTRE Séverine
Citoyenneté	Vice-présidence : Mariane COLLOMB MAÎTRE Séverine RODIA Romain
Communication	Vice-présidence : Romain RODIA COLLOMB Mariane CORNATON Lionel SIMONIN Annabelle
Ecologie, forêt et développement durable	Vice-présidence : Pascal COLOMB BRIDOUX Gérald DROUINAUD Philippe FACCHINETTI Sandrine JOACHY Jean-Paul PIVARD Michel
Entretien de la ville	Vice-présidence : Pascal COLOMB BRIDOUX Gérald CORNATON Lionel DAVID-HENRIET Christophe LAMBERT Yves MAÎTRE Séverine



Commune de DORTAN (01590)

Finances	Vice-présidence : Sandrine FACCHINETTI BAPTISTA Emeline BOUVIER SERRAND Coralie BRIDOUX Gérald COLOMB Pascal	CORNATON Lionel DALPHIN Marlène PIVARD Michel SIMONIN Annabelle
Festivités	Vice-présidence : Jérôme VERGNE COLLOMB Mariane DEBOVE Alexandra DROUINAUD Philippe JOACHY Jean-Paul RODIA Romain	
Jeunesse	Vice-présidence : Mariane COLLOMB MAÎTRE Séverine VERGNE Jérôme	
Patrimoine	Vice-présidence : Jérôme VERGNE COLOMB Pascal DROUINAUD Philippe JOACHY Jean-Paul LAMBERT Yves RODIA Romain	
Réhabilitation du quartier de la Cité	Vice-présidence : Lionel CORNATON BAPTISTA Emeline BOUVIER SERRAND Coralie BRIDOUX Gérald COLLOMB Mariane DALPHIN Marlène DEBOVE Alexandra	FACCHINETTI Sandrine JOACHY Jean-Paul PIVARD Michel RODIA Romain SIMONIN Annabelle
Sécurité	Vice-présidence : Jérôme VERGNE BAPTISTA Emeline COLLOMB Mariane LAMBERT Yves	
Souvenir	Vice-présidence : Romain RODIA JOACHY Jean-Paul SIMONIN Annabelle	
Urbanisme	Vice-présidence : Sandrine FACCHINETTI BAPTISTA Emeline BRIDOUX Gérald COLOMB Pascal DURET Janine LAMBERT Yves RODIA Romain	
Vie associative et sportive	Vice-présidence : Jérôme VERGNE DEBOVE Alexandra DROUINAUD Philippe LAMBERT Yves	

Délibération : oui à l'unanimité



Commune de DORTAN (01590)

3 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO). Il indique qu'il est nécessaire de désigner trois titulaires et trois suppléants et précise que cette commission est placée sous sa présidence. Il propose d'ouvrir un poste de titulaire et un poste de suppléant aux membres du groupe minoritaire.

Après appel à candidatures sont candidats :

- ⇒ En tant que titulaires :
 - Mme BAPTISTA Emeline
 - Mme DALPHIN Marlène
 - Mme DURET Janine
- ⇒ En tant que suppléants :
 - M. BRIDOUX Gérald
 - Mme FACCHINETTI Sandrine
 - M. PIVARD Michel

Une seule liste étant déposée, M. le Maire propose de voter à main levée.

Délibération : oui à l'unanimité

4 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Convention de mise à disposition d'agents sapeurs-pompiers au SDIS :

M. RODIA explique que le lieutenant Benoît VERNET, Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Dortan, est venu en mairie pour présenter le dispositif de mise à disposition d'agents sapeurs-pompiers au SDIS. Aux services techniques deux agents sont concernés. Le point essentiel à définir concerne la rémunération des agents lorsqu'ils partent en mission sur leur temps de travail, il existe trois possibilités :

- l'employeur peut ne pas rémunérer les agents,
- l'employeur peut rémunérer les agents mais demander le remboursement au SDIS,
- l'employeur peut rémunérer les agents mais ne pas demander le remboursement au SDIS, les agents percevant ainsi leur salaire en plus des indemnités de sapeurs-pompiers volontaires.

M. le Maire indique qu'il convient d'encadrer les autorisations d'absence de ces agents à l'occasion de leur mission de sapeurs-pompiers pour des raisons d'assurance et de sécurité. La convention à intervenir avec le SDIS sera présentée au conseil, une fois qu'elle sera plus aboutie.

2/ Dette ancien gérant du Restaurant de la Boule Biennoise :

Cette dette d'un montant de 9 143.10€ a été recouvrée dernièrement suite à la relance du dossier. Il reste à solutionner le problème de la récupération du matériel entreposé dans le restaurant par l'ancien gérant. Contact a été pris avec son cabinet comptable pour obtenir la liste exacte du matériel concerné. Un rendez-vous sera pris pour permettre à l'ancien gérant de reprendre ce matériel.

3/ Cession du véhicule UNIMOG :

L'ancienne municipalité a cédé le camion de déneigement UNIMOG, mais il aurait fallu que cette cession soit soumise à délibération ce qui n'a pas été fait. Cette situation devra être régularisée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

4/ Réunion des associations :

M. RODIA expose aux conseillers que la Commune a convié toutes les associations de Dortan à une réunion. Toutes étaient présentes sauf l'Amicale des Boules Biennoises qui est en sommeil actuellement. Chaque association a pu se présenter et exposer ses doléances. La commission « vie associative » prendra le relais pour répondre aux mieux à leurs attentes.

M. le Maire rapporte que deux associations n'étaient pas conviées aux réunions : l'association de la Cité Dortanaise et celle des Amis Bienveillants du Château de Dortan dont le président est M. CHAMOT. M. RODIA fait remarquer que cet oubli peut s'expliquer par le fait que ces associations n'étaient plus actives et ne proposaient pas d'évènements.

Mme Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au Maire, fait observer que les associations doivent obligatoirement posséder une assurance pour leur activité. Il serait bien de leur rappeler que lorsqu'elles sont à l'origine de dégradations sur les bâtiments ou locaux mis à leur disposition, elles doivent en informer la Commune. M. Pascal COLOMB, Adjoint au Maire, renchérit en expliquant qu'il a été constaté des dégradations sur les plexiglas de la Maison des Sociétés, certainement en raison de jets de ballons ou de balles de tennis. Ces plaques seront remplacées par la Commune mais à l'avenir les associations pourraient faire intervenir, dans la mesure du possible, leur assurance. Mme FACCHINETTI explique également que le dossier de demande de subvention que les associations doivent transmettre à la Commune sera simplifié.



Commune de DORTAN (01590)

5/ Anniversaire des 80 ans de l'inauguration de la Cité :

M. le Maire explique qu'il y a eu une erreur sur la date pour la cérémonie de l'anniversaire des 80 ans de l'inauguration de la Cité : cet évènement ne se tiendra pas en 2026 mais en 2027, ce qui laisse une année supplémentaire pour le préparer.

6/ Divers :

- Un nouveau commerçant s'est installé sur le marché du mercredi cette semaine, M. Raphaël CEZERIAT qui fait commerce de pierres en lithothérapie, de sirops ou autres spiritueux Bigallet, et de bougies ou encens.
- Le conseil d'administration du CCAS se réunira le 27 avril prochain à 18h30.
- La commission « Finances » se réunira lundi 13 avril 2026.
- La date du prochain conseil municipal est programmée pour le mercredi 29 avril 2026 à 19h00 pour l'adoption entre autres du budget.

La séance est levée à 19h32

Le Président de séance,
Lionel CORNATON

Le Secrétaire de séance,
Jérôme VERGNE